



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-02-011

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2021

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2021-02-05-005 - Arrêté n° 2021-0096 accordant subdélégation de signature à certains agents du secrétariat général commun départemental du Cher (5 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2021-02-05-005

Arrêté n° 2021-0096 accordant subdélégation de signature
à certains agents du secrétariat général commun
départemental du Cher

Arrêté N°2021- 0096

accordant subdélégation de signature à certains agents
du secrétariat général commun départemental du Cher

La directrice,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret du 27 décembre 2018 du président de la république portant nomination de Mme Régine LEDUC, secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté n° 2020-1583 du 16 décembre 2020 portant organisation des services de la Préfecture et du secrétariat général commun départemental,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1641 du 31 décembre 2020 fixant la date de la création du secrétariat général commun départemental et la liste des agents y étant affectés,

Vu l'arrêté n°2021-0077 du 27 janvier 2021, accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental,

Vu l'arrêté 2021-0093 du 4 février 2021, accordant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Régine LEDUC, Secrétaire générale de la Préfecture du Cher,

Vu la décision du 22 décembre 2020 portant nomination de Mme Aurélie MARTIN, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental du Cher, à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature ;

ARRÊTÉ:

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service et agents dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-0077 du 27 janvier 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET Patrice PAUL Laurent CLOUP Marie-José GONÇALVÈS	I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux – délégation accordée exclusivement sur congés annuels, JRTT, régulations, et récupérations I.A.7 Autorisations de déplacement (ordres de mission) I.A.8 Certificats d'exercice des astreintes	
Nicolas LOUBET	I.B.1 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure dans l'enceinte des bâtiments gérés par le SGCD	Christine LAMURE
	I.B.3 Gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.	Christine LAMURE Nicolas CALVO
Patrice PAUL	I.C.1 Arrêtés d'allocation des aides de l'ONAC	

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-0077 du 27 janvier 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental
Chefs de pôle : Célia HORSIN Stéphanie DUJON (à/c 01/03/2021) Christine LAMURE Marc-Michel CLAUDÉ Bernard DURVILLE Jean-Yves IMBERT	I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux - délégation accordée exclusivement sur congés annuels, JRTT, régulations, et récupérations

II – REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-0077 du 27 janvier 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET	Ensemble de la matière dans la limite de 2000 € HT	
Laurent CLOUP		Marc-Michel CLAUDÉ
Patrice PAUL	II.C. Titres de perception et tous actes y afférant, II.D. Certificat de service fait au vu du constat de service fait établi par le réceptionnaire II.E. Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État	Marie-Line MASSONNAT Catherine BERRY
Marie-José GONÇALVÈS	II.C Titres de perception et tous actes y afférant	Célia HORSIN

Subdélégation de signature est accordée pour l'usage des cartes achat aux agents figurant en annexe 1.

Article 2 : Dans le cadre de la plate-forme régionale CHORUS, les agents figurant sur la liste jointe en annexe 2, agissent au titre des services prescripteurs, via notamment les applications CHORUS, CHORUS formulaire et CHORUS déplacements temporaires, en vue de la création de la demande d'achat, de la constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ainsi que de la conservation et de l'archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 4 : Madame la directrice du SGCD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 5 février 2021

La directrice,

signé

Aurélie MARTIN

Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux adressé à Monsieur le préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans les deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application «télérecours citoyens» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Annexe 1 : liste des agents titulaires d'une carte achat et plafonds de dépenses autorisés

Nom du détenteur de la carte	Montant autorisé par transaction	Montant autorisé par transaction sur Internet	Montant annuel
BOUVIER Jean-Christophe	500,00 €	1 000,00 €	27 000,00 €
BONJEAN Agnès	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
LEDUC Régine	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
MAYNADIER Claire	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
LENSKI Nathalie	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
DA SILVA Vanina	500,00 €	—	27 000,00 €
CLOUP Laurent			
Niveau 1	500,00 €	—	20 000,00 €
Niveau 3	4 000,00 €	—	55 000,00 €
HOUEMONT Jean-Pierre			
Niveau 1	500,00 €	—	35 000,00 €
Niveau 3	3 000,00 €	—	38 000,00 €
BERTHELOT Pascal	500,00 €	—	20 000,00 €
PICCOLI Christophe	250,00 €	—	10 000,00 €
RIOLET Frédéric	250,00 €	—	10 000,00 €
SEDDIK Aïssa	2 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
IMBERT Jean-Yves	2 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
MONTMASSON Serge			
Niveau 1	2 000,00 €	—	40 000,00 €
Niveau 3	3 500,00 €	—	40 000,00 €

Annexe 2 : agents intervenant sur CHORUS FORMULAIRES et CHORUS - DT

- M. Nicolas BONNES (programmes 112,119, 122 et 754)
- Mme Nadège MASSE (programmes 112,119, 122, 754 et 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Stéphanie MONMARTEAU (programmes 119 et 754)
- Mme Isabelle VANDERMEERSCH (programmes 119 et 754)
- Mme Isabelle BOYER (programmes 119,754 et 122)
- Mme Marylène CAJAT (programme 354)
- Mme Ghismonde DEROUARD (programme 354)
- M. Romain BRUNET (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Sylvie REMANGEON (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Célia HORSIN (programmes 354 et 216) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Leslie CUROT (programmes 354 et 216) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Nathalie ANDRÉ (programmes 354 et 216) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Sylvie CHOLLET (programmes 354 et 216) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Sylvie PERRIN (programmes 354,113,134, 207, 216, 232) – valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Sylvie LALEU (programmes 723, 348, 354,148, 362, 363)
- M. Thomas HARMAND (programmes 354,113,134, 207, 216, 232) - valideur ordres de mission Chorus DT (à/c du 01/03/2021)
- Mme Pauline PAIXAO (programmes 354, 215, 217)
- Mme Catherine BERRY (programmes 354, 215, 217)
- Mme Maryline DUBOIS (programme 176)
- Mme Claude GARNIER (programme 354)
- Mme Aline TISSIER (programme 354)
- Mme Marie-Line MASSONNAT (programmes 354, 723, 348, 148, 362, 363)
- M. Patrice PAUL (programmes 354, 723, 348, 148, 362, 363) - valideur ordres de mission Chorus DT